

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 3 mars 1937 Dégrevements.

n° 3

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

3 mars 1937

Numéro JO

n° 484 du 31/03/1937

Date du numéro

31 mars 1937

TEXTE INTÉGRAL

Est accordé à la Société des salines de Djibouti, Sfax et Madagascar, dé grèvement de la somme de 1.075 francs, indû ment imposée au titre de l'Impôt foncier, rôle primitif de l'exercice 1937 (article 88).